



2026/1

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20260219-D-2026-11-DE
Date de transmission : 26/02/2026
Date de réception en préfecture : 26/02/2026

Conseil Municipal du 19 février 2026 Extrait du registre des délibérations Délibération n° D/2026/11

Nombre de Conseillers
en exercice : 21
présents : 17
votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize février, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Jean DECROIX, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT, Julia NOJAC, Alaine HOUREZ, Laurent FOHRER, Eliane CHIDIACK

Étaient régulièrement représentés :

Philippe BARBIER par Julia NOJAC
Christian TETARD par Jean DECROIX

Étaient absents :

Bruno MELGIES et Patrice GOSNET

Formant la majorité des membres en exercice.

Jean DECROIX a été élu Secrétaire de Séance

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Financier Unique 2025,

Vu l'arrêté des comptes au 31 décembre 2025,

Vu la transmission des documents financiers aux membres du Conseil, douze jours avant le présent Conseil conformément à l'article L5217-10-4 du CGCT,

Considérant que l'excédent de la section de fonctionnement constaté au Compte Financier Unique 2025 s'élève à 1 409 819,70 €,

Considérant que la section d'investissement présente un déficit de 463 442,27 €, auquel s'ajoute le solde des reports de l'exercice pour un montant de 89 335,00 €,

Considérant qu'il en résulte un besoin de financement de la section d'investissement de 552 777,27 €,

Considérant qu'il est proposé d'affecter à la section d'investissement une somme de 582 780,00 €, correspondant au besoin de financement précité augmenté d'une reprise complémentaire de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 30 002,73 €,

Considérant que le solde de l'excédent de fonctionnement sera reporté en section de fonctionnement,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20260219-d-2026-11-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2025, comme suit.

- 582 780 € à la section d'investissement (article 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé)
- 827 039,70 € excédent de fonctionnement reporté (article 002)
- 463 442,27 € déficit d'investissement reporté (article 001)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT

Le Secrétaire de Séance

Jean DECROIX

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 26 février 2026
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 26 février 2026.